Comité
Savoie Mont-Blanc

Règlement Régional des Compétitions

Saison 2020-2021

Commission des Compétitions Régionales :

Timothée MEYNET (Président)

Lionel GAUTEUR

Laurent MEYNET

Lucien MEYNET

Claude VITTOZ

Version du 8 septembre 2020

Sommaire

1. Organisation générale 3
1.1. Coordonnées des arbitres 3
1.2. Spécificités de la saison 2020-2021 4
1.3. Calendrier des Championnats du Comité 4
1.3. Calendrier des Championnats du Comité (suite) 5
1.4. Calendrier des Championnats de Zone 5
1.5. Calendrier et Lieu des Finales Nationales 6
2. Règles communes à toutes les épreuves 7
3. Règles spécifiques à chaque compétition (report saison 2019-2020) 12
3.1. Libre Interclubs (saison 2019-2020) 12
3.2. Triplettes Division 1, Division 2 et Division 3 (saison 2019-2020) 14
3.3. Individuel 2ème Série et Promotion (saison 2019-2020) 16
4. Règles spécifiques à chaque compétition (saison 2020-2021) 17
4.1. Libre Individuel 17
4.2. Libre Duo 18
4.3. Libre Interclubs 19
4.4. Libre Séniors 21
4.5. Individuel Séniors 22
4.6. Individuel Open 23
4.7. Individuel 1ère Série 24
4.8. Individuel 2ème Série 25
4.9. Individuel Promotions 26
4.10. Quadrettes Division 1 27
4.11. Quadrettes Division 2 28
4.12. Quadrettes Division 3 299
4.13. Triplettes Division 1 30
4.14. Triplettes Division 2 31
4.15. Triplettes Division 3 33
4.16. Coupe de France 34
5. Annexes 36
5.1. Grilles d'indice et de bonus par joueur 36
5.2. Organisation des championnats Triplettes et Quadrettes 36
5.3. Elimination de joueurs lors des championnats duplicatés 38
5.4. Tableaux pour la Coupe de France (9 à 16 équipes inscrites) 39

1. Organisation générale

1.1. Coordonnées des arbitres

Nom	Fonction	Téléphone	Courriel
Timothée MEYNET	Président de CCR Responsable d'épreuve	06 87 98 48 55	timeynet74@gmail.com
Philippe PERELLI	Président de Zone Arbitre national	06 63 75 38 39	pp5073636@gmail.com
Sylvain PORRET	Arbitre national	06 74 50 37 43	sporret@yahoo.fr
Pierre Yves ANTRAS	Arbitre régional	06 84 79 98 15 04 50 44 45 53	pyantras@gmail.com
Jean-Claude DEVERWERAERE	Arbitre régional	06 20 42 09 81	jcd.mpd@sfr.fr
Patrick GUINARD	Arbitre régional	06 74 64 60 81	draniug@aol.com
Lucien MEYNET	Arbitre régional	06 82 65 11 86	lumeynet@club-internet.fr
Alain PIERRE	Arbitre régional	06 22 18 09 57	alainpierre73400@gmail.com
Christelle PHILY	Arbitre régional	06 83 26 01 25	christelle.phily@gmail.com
Lionel GAUTEUR	Arbitre de club avec dérogation	06 64 45 62 03	lionel.gauteur@club-internet.fr
Jean Jacques TABERLET	Arbitre de club avec dérogation	06 88 04 44 61	taberlet.jacky@orange.fr

1.2. Spécificités de la saison 2020-2021

Suite à la pandémie de COVID-19, la saison 2019-2020 a été arrêtée en mars alors que certains championnats n'avaient pas encore été joués. Ainsi, la saison 2020-2021 se déroulera en deux phases :

- en septembre et octobre seront rattrapés les qualificatifs qui n'ont pas pu se dérouler durant la saison 2019-2020, et dont les championnats de France se dérouleront à l'automne.

- à partir de fin octobre commenceront les qualificatifs de la saison 2020-2021, dont les championnats de France auront lieu en 2021.

1.3. Calendrier des Championnats du Comité

Compétition	Lieu	Date	Arbitre	Qualifié(e)s
Triplettes D1, D2 et D3 (Saison 2019-2020)		26 septembre 2020	Lionel GAUTEUR	2 équipes par division
Individuel 2ème Série et Promotion		10 octobre 2020		3 joueurs par catégorie
Libre Interclubs (Saison 2019-2020)	Saint-Jeoire	17 octobre 2020		3 équipes
Quadrette Division 1		31 octobre 2020		1 équipe
Quadrette Division 2		21 novembre 2020		1 équipe
Quadrette Division 3		5 décembre 2020		1 équipe
Libre Duo		12 décembre 2020		5 équipes
Libre Séniors		13 janvier 2021		8 joueurs
Individuel Open S1 & S2		16 janvier 2021		
Coupe de France (Début)		30 janvier 2021		
Libre Individuel		6 février 2021		9 joueurs
Triplette Division 1		27 février 2021		2 équipes

1.3. Calendrier des Championnats du Comité (suite)

Individuel Open S3		13 mars 2021		5 joueurs
Triplette Division 2		20 mars 2021		2 équipes
Individuel 2ème Série		10 avril 2021		3 joueurs
Individuel Promotions		10 avril 2021		3 joueurs
Individuel Séniors S1		15 avril 2021		
Individuel Séniors S2		22 avril 2021		6 joueurs
Triplette Division 3		24 avril 2021		2 équipes
Coupe de France (Finale)		8 mai 2021		1 équipe + 3 équipes pour la finale de zone
Libre Interclubs		5 juin 2021		3 équipes

1.4. Calendrier des Championnats de Zone

La Zone 87 regroupe les Comités Ain et Savoie Mont-Blanc.

Compétition	Lieu	Date	Arbitre	Qualifié(e)s
Individuel 1ère Série			Zone	8 joueurs
Coupe de France	Rumilly (74)	29 mai 2021	Zone	2 équipes

1.5. Calendrier et Lieu des Finales Nationales

Compétition	Lieu	Date
Libre Séniors (saison 2019-2020)	Salies-du-Salat (31)	Du 12 au 15 octobre 2020
Triplettes D1, D2, D3 (saison 2019-2020)	Vichy (63)	Du 24 au 25 octobre 2020
Individuel Open et Séries (saison 2019-2020)	Lons-le-Saunier (39)	Du 11 au 15 novembre 2020
Libre Interclubs (saison 2019-2020)	Ouistreham (14)	Du 28 au 29 novembre 2020
Libre Duo	Aix-les-Bains (73)	Du 22 au 24 janvier 2021
Quadrettes D1, D2 et D3	Vichy (03)	Du 13 au 14 février 2021
Libre Séniors	Alès (30)	Du 22 au 25 mars 2021
Libre Individuel	Pontarlier (25)	Du 2 au 5 avril 2021
Individuel Open, Séries et Jeunes	Argelès-sur-Mer (66)	Du 13 au 16 mai 2021
Triplettes D1, D2 et D3	Vichy (03)	Du 22 au 24 mai 2021
Individuel Séniors	Soulac-sur-Mer (33)	Du 20 au 23 septembre 2021
Coupe de France	Boulogne-sur-Mer (62)	Du 11 au 14 novembre 2021
Libre Interclubs	Aix-les-Bains (73)	Du 27 au 28 novembre 2021

2. Règles communes à toutes les épreuves

ARTICLE 1. Règlement

Le présent règlement est soumis au Règlement National des Compétitions, contenu dans le dossier *FFT-Fascicules*

- Fascicule 1 Règles Communes
- Fascicule 2 Donnes Libres
- Fascicule 3 Individuel
- Fascicule 4 Triplettes
- Fascicule 5 Quadrettes
- Fascicule 6 Coupe de France
- Fascicule 9 Marque Ajustée et Abréviations

Toutes les règles de ces fascicules et notamment le code d'arbitrage s'appliquent donc aux compétitions régionales. Le règlement est également soumis aux règles spécifiques au règlement intérieur du comité, avec notamment l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées aux tables de jeu.

ARTICLE 2. Organisation

Le présent règlement précise les modalités d'organisation des compétitions pour les phases se disputant dans le comité Savoie Mont-Blanc.

ARTICLE 3. Responsable d'épreuve

Cette fonction est assurée par le président de la Commission Compétition.

Le responsable d'épreuve est chargé de :

- Promouvoir la compétition (information dans les clubs, annonce lors des tournois, contact de joueurs, …)
- Collecter les inscriptions avant la compétition
- Former des équipes pour les joueurs isolés désirant participer en triplettes, quadrettes et équipes
- Prévoir le matériel nécessaire à la compétition
- Informer l'arbitre et le club organisateur du nombre de participants, au plus tard le lendemain de la date limite d'inscription

Le responsable d'épreuve peut participer au qualificatif dont il a la charge. Il n'est pas chargé des tâches allouées à l'arbitre.

ARTICLE 4. Date et Lieu du Championnat Régional

La date et le lieu de chaque compétition sont fixés par le présent règlement, en tâchant de concilier au mieux les possibilités de chaque club et les délais imposés par la fédération.

ARTICLE 5. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à :

- 16 € par compétition et par joueur
- 72 € pour la coupe de France et par équipe

Dans le cas où une équipe participe à deux compétitions du même type (Quadrette D1 et Quadrette D2, Quadrette D2 et Quadrette D3, Triplette D1 et Triplette D2, Triplette D2 et Triplette D3) **dans la même composition**, seule la première des deux inscriptions est payante.

Le droit d'inscription est dû en cas d'annulation après la date limite d'inscription (et ce même s'il aurait dû être gratuit, dans le cas mentionné ci-dessus), sauf en cas de force majeure (évalué au cas par cas par la commission compétition), ainsi qu'en cas de remplacement (un joueur non inscrit remplace un joueur inscrit, validé par le Président de la CCR).

ARTICLE 6. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription à une compétition est fixée dans le cas général à une semaine avant celle-ci :

- Le samedi « avant minuit » précédant une compétition réalisée le samedi suivant
- Le mercredi « avant minuit » précédant une compétition réalisée le mercredi suivant
- Le jeudi « avant minuit » précédant une compétition réalisée le jeudi suivant

Cependant, pour les Quadrettes D1 et les Triplettes D1, la date limite d'inscription pourra être avancée, ceci afin de permettre de jouer ces épreuves en Zone dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant pour les jouer dans le Comité. Celle-ci pourra être ramenée à une semaine avant la compétition si le nombre minimum d'équipes nécessaires pour jouer en Comité est atteint.

De même, pour les Triplettes D2 reportées de la saison 2019-2020, qui ont lieu le samedi 12 septembre, la date limite d'inscription est fixée au mercredi 9 septembre 2020, afin de permettre la constitution des équipes suite au championnat D1 du 5 septembre.

Toute inscription qui arriverait hors délais ne pourra être acceptée par le responsable d'épreuve que dans le cas où cela arrange l'organisation.

ARTICLE 7. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont à transmettre au président de la Commission Compétition dans le délai imparti. Il est conseillé de privilégier les inscriptions par Internet, en remplissant les formulaires disponibles sur le site Internet du comité (www.tarotsavoyard.fr) dans l'onglet *Compétitions*.

Il est également possible de transmettre son inscription par email ou de la remettre en main propre.

Dans la mesure où le joueur indique une adresse mail sur son formulaire d'inscription, un accusé de réception lui sera retourné. Il appartiendra au joueur et/ou au Président de son club de se donner les moyens de vérifier que l'identité du joueur est bien portée sur la liste des inscrits à la compétition. Pour cela, le comité rend accessible, sur son site internet, la liste des inscrits à chacune des compétitions (également dans l'onglet *Compétitions*).

ARTICLE 8. Validité des inscriptions

L'inscription est un engagement définitif, passé la date limite d'inscription le joueur inscrit ne disputant pas la compétition régionale sera considéré comme défaillant s'il n'a pas prévenu au préalable le président de CCR.

Toutefois, suivant le nombre de joueurs inscrits en duplicate individuel, la possibilité de se rétracter est permise, dans le cas où le nombre de joueurs inscrits obligerait à jouer une demie finale, à condition que le joueur l'ait notifié par écrit lors de son inscription.

ARTICLE 9. Enregistrement des inscriptions

Pour chaque compétition une liste des inscrits est alimentée et consultable sur le site internet du comité, l'inscription est horodatée. L'inscription n'est prise en compte que quand le président CCR a validé cette dernière sur le tableau.

Dans le cas où le nombre d'inscrits en duplicate individuel ne permettrait pas une organisation rationnelle, pour éviter de jouer une demi-finale, le responsable d'épreuve pourrait supprimer la ou les deux dernières inscriptions, dans le cas où aucun joueur n'aurait exprimé un droit de retrait, en avertissant les joueurs concernés.

ARTICLE 10. Arbitrage

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional ou national, désigné par le président de la Commission Compétition. L'arbitre désigné peut choisir un adjoint pour l'arbitrage et/ou le traitement informatique (fortement recommandé). Le président de la Commission Compétition peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'accord du président de zone.

L'arbitre est en droit d'interdire la présence de spectateurs dans les salles de championnat. En cas d'acceptation, il les prévient qu'ils sont tenus aux mêmes règles que les joueurs.

Les arbitres sont affectés aux compétitions suivant le tableau situé en pages 4 et 5.

En cas de force majeure, le président de CCR se réserve le droit de changer d'arbitre sous condition d'en informer le président de zone et, le cas échéant, d'obtenir une dérogation.

ARTICLE 11. Horaire du Championnat Régional

L'heure H de début d'une compétition est fixée à 13h15 pour les jours où se disputent deux séances, et à 13h30 pour les jours où se disputent une seule séance (Quadrette D3, Triplette D3, Finale Open, Individuel Séniors).

A cette heure H, tous les joueurs doivent être assis à leur position. 15 minutes avant celle-ci, l'arbitre peut inviter les joueurs à rejoindre leur place afin de pouvoir débuter le championnat si tous les joueurs sont présents.

Les joueurs doivent avoir préalablement validé leur présence auprès de l'arbitre et réglé l'inscription avant de commencer le championnat.

Pour les compétitions se déroulant en deux séances (après-midi et soir), l'heure de début de la deuxième séance est fixée à 20h15. Cependant, suivant l'heure de fin de la première séance, l'arbitre se réserve le droit de modifier cet horaire et en informera l'ensemble des joueurs avant la fin de la première séance.

Passé l'heure H, tout retard sera pénalisé par tranche de 5mn de retard :

- 0,5% en duplicate individuel et en triplettes (équipe complète)
- 1PM en quadrettes et en Coupe de France (équipe complète)
- 100 points en libre

Passé l'heure H de 15 minutes le joueur ou l'équipe est scratché.

En Coupe de France, 4 joueurs au moins doivent être présents pour considérer que l'équipe est présente.

Ces pénalités sont applicables à chaque séance du championnat.

ARTICLE 12. Qualifiés

Le nombre de qualifiés pour chaque championnat a été calculé par la Commission Compétition Nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison 2018-2019 et de la participation au championnat régional du Comité lors de la saison 2018-2019. Ces nombres n'ont pas été modifiés suivant les participations de la saison 2019-2020.

Les joueurs ou équipes qualifiés sont communiqués par le président de la Commission Compétition au président de zone qui les transmet au secrétariat de la FFT.

Des remplaçants sont également désignés par le président de la Commission Compétition, suivant l'ordre du classement.

ARTICLE 13. PCN et PP

L'attribution des PCN est réalisée telle que prescrit dans *FFT-Fascicules*, dans le fascicule correspondant au championnat. Les PP sont attribués suivant le fichier *Calcul des PP2020*, transmis par la fédération et basé sur le nombre de licenciés de la saison 2018-2019.

L'attribution de PCN est limitée à la moitié du nombre d'équipes ou de joueurs participant initialement à la compétition. L'attribution de PP est limitée au tiers du nombre d'équipes ou de joueurs participant initialement à la compétition (arrondi à l'entier supérieur). Dans le cas où le tournoi comprend une table relais, cette table est comptabilisée comme une table de jeu, et donc comme une équipe supplémentaire le cas échéant.

Par exemple, si 16 équipes participent initialement à un championnat triplettes, 8 pourront marquer des PCN (16/2) et 6 pourront marquer des PP (16/3 arrondi à l'entier supérieur).

ARTICLE 14. Règles Sanitaires

Les gestes barrière, notamment la distanciation sociale, doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire. De plus, du gel hydroalcoolique est mis à disposition : les joueurs doivent se désinfecter les mains au moins au début de chaque position. Un sens de circulation est mis en place dans la salle.

L'arbitre est responsable du respect de ces règles et peut appliquer une pénalité si elles ne sont pas respectées.

3. Règles spécifiques à chaque compétition (report saison 2019-2020)

3.1. Libre Interclubs (saison 2019-2020)	
Date	Samedi 17 octobre 2020
Lieu	Saint-Jeoire
Nombre d'équipes qualifiées	3
Arbitre	
Date limite d'inscription	10 octobre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422401
Indice des Pcn	1,8
Nombre d'équipes ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 28 au 29 novembre 2020
Lieu de la finale nationale	Ouistreham (Calvados)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club. Elles peuvent être constituées suivant les 23 compositions ci-dessous, les joueurs non classés étant considérés comme 4ème série :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation. La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT. Suivant l'heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l'organisation le permet. L'arbitre annoncera alors l'heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

3.2. Triplettes Division 1, Division 2 et Division 3 (saison 2019-2020)	
Date	Samedi 26 septembre 2020
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	2 en D1, 2 en D2, 2 en D3
Arbitre	Lionel GAUTEUR
Date limite d'inscription	19 septembre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	A définir
PP attribués	A définir
Date de la finale nationale	Du 24 au 25 octobre 2020
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition d'être inscrits par équipe de 3. La division à laquelle appartient la triplette est déterminée par son indice global de valeur :

- si l'indice de valeur est supérieur ou égal à 67, la triplette est en D1

- si l'indice de valeur est compris entre 20 et 66, la triplette est en D2

- si l'indice de valeur est inférieur ou égal à 19, la triplette est en D3

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 36). La deuxième séance sera limitée à 16 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 36).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 36).

A l'issue des deux séances, les deux meilleures équipes de chaque division au classement général seront qualifiées. Une équipe ne peut prétendre à la qualification que dans sa division, et non dans une division supérieure.

3.3. Individuel 2ème Série et Promotion (saison 2019-2020)	
Date	Samedi 10 octobre 2020
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	3 en 2ème série, 3 en Promotion
Arbitre	
Date limite d'inscription	3 octobre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	A définir
PP attribués	A définir
Date de la finale nationale	Du 11 au 15 novembre 2020
Lieu de la finale nationale	Lons-le-Saunier (Jura)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 2ème série, 3ème série ou 4ème série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat. Les joueurs classés 2ème série sont classés dans le championnat 2ème série. Les joueurs classés 3ème série ou 4ème série sont classés dans le championnat Promotion.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

Dans le cas où le nombre de participants de la première séance nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la première séance de la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre de joueurs pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 3, page 38).

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpentin, suivant le classement alterné de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances. A l'issue des deux séances, les trois meilleurs joueurs de chaque catégorie seront qualifiés. Un joueur ne peut prétendre à la qualification que dans sa série.

4. Règles spécifiques à chaque compétition (saison 2020-2021)

4.1. Libre Individuel	
Date	Samedi 6 février 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	9
Arbitres	
Date limite d'inscription	30 janvier 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422101
Indice des Pcn	1,8
Nombre de joueurs ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 3 au 5 avril 2021
Lieu de la finale nationale	Pontarlier (Doubs)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Tous les joueurs inscrits participeront à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs (dans ce cas, les joueurs fictifs seront placés en Nord 6, 11 et 16). Celle-ci se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

A l'issue de cette séance, un, deux ou trois joueurs seront éliminés suivant le nombre de tables de 3 pour n'avoir que des tables de 4 lors de la 2ème séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes avec mise en place « les meilleurs avec les meilleurs » à chaque position. Suivant l'heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l'organisation le permet. L'arbitre annoncera alors l'heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

4.2. Libre Duo	
Date	Samedi 12 décembre 2020
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	5
Arbitre	
Date limite d'inscription	5 décembre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422201
Indice des Pcn	1,8
Nombre d'équipes ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 23 au 24 janvier 2021
Lieu de la finale nationale	Aix-les-Bains (Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat. Les paires sont constituées de 2 joueurs licenciés dans le comité sans contrainte d'appartenance à un club et sans restriction de classement.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. La paire tenante du titre, si elle est présente, sera affectée en position Nord-Sud 1 par permutation. La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

A l'issue de cette séance, une équipe sera éliminée pour la deuxième séance s'il y avait une équipe fictive (nombre d'équipes impair) en première séance, ceci afin de n'avoir que des tables de 4 lors de la deuxième séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La première moitié du classement sera placée en Nord-Sud, la seconde moitié en Est-Ouest.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT. Suivant l'heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l'organisation le permet. L'arbitre annoncera alors l'heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

4.3. Libre Interclubs	
Date	Samedi 5 juin 2021
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	3
Arbitre	
Date limite d'inscription	29 mai 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422301
Indice des Pcn	1,8
Nombre d'équipes ayant des PP	3
PP attribués	3-2-1
Date de la finale nationale	Du 27 au 28 novembre 2021
Lieu de la finale nationale	Aix-les-Bains (Savoie)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club. Elles peuvent être constituées suivant les 23 compositions ci-dessous, les joueurs non classés étant considérés comme 4ème série :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation. La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement par équipe de la première séance. La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT. Suivant

l’heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l’organisation le permet. L’arbitre annoncera alors l’heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l’ensemble des 2 séances, sans coefficient.

4.4. Libre Séniors	
Date	Mercredi 13 janvier 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	8
Arbitre	
Date limite d'inscription	6 janvier 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5422501
Indice des Pcn	1,8
Nombre de joueurs ayant des PP	0
PP attribués	0
Date de la finale nationale	Du 22 au 25 mars 2021
Lieu de la finale nationale	Alès (Gard)

Ce championnat est réservé aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours (nés jusqu'au 31 décembre 1960). Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc ayant l'âge requis, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Tous les joueurs inscrits participeront à la première séance, avec si nécessaire des tables à 3 joueurs (dans ce cas, les joueurs fictifs seront placés en Nord 6, 11 et 16). Celle-ci se déroulera en 4 positions de 6 donnes suivant mouvement FFT.

A l'issue de cette séance, un, deux ou trois joueurs seront éliminés suivant le nombre de tables de 3 pour n'avoir que des tables de 4 lors de la 2ème séance. La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes avec mise en place « les meilleurs avec les meilleurs » à chaque position. Suivant l'heure de fin de la première séance, une ou plusieurs positions pourront être jouées avant la pause repas, si l'organisation le permet. L'arbitre annoncera alors l'heure de reprise pour le soir.

Le classement final sera établi par addition des points sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

4.5. Individuel Séniors	
Date	Jeudi 15 et jeudi 22 avril 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	6
Arbitre	
Date limite d'inscription	8 avril 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421501
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	4-4-3-3-2-2-2-1-1-1-1-1 (ex. 36 à 44 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 20 au 23 septembre 2021
Lieu de la finale nationale	Soulac-sur-Mer (Gironde)

Ce championnat est réservé aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours (nés jusqu'au 31 décembre 1960). Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, ayant l'âge requis, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances, sur deux journées différentes (jeudis après-midi). Chacune des séances débutera à 13h30.

Dans le cas où le nombre de participants nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la finale en deux séances.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation. Les 28 premiers joueurs du classement alterné de la première séance seront qualifiés pour la 2éme séance.

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpentin, suivant le classement alterné de la séance précédente.

Le classement final sera établi sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient en fonction du pourcentage de joueurs éliminés. Ce coefficient sera de 1,05 si moins de 20% des joueurs sont éliminés (soit 35 joueurs ou moins en 1ère séance), de 1,1 si plus de 20 % et moins de 42% des joueurs sont éliminés (soit 36 à 48 joueurs en 1ère séance), et de 1,15 si plus de 42% des joueurs sont éliminés (soit 49 joueurs ou plus en 1ère séance).

4.6. Individuel Open	
Date	Samedi 16 janvier et samedi 13 mars 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	5
Arbitre	
Date limite d'inscription	9 janvier 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421901
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	21-17-13-11-9-7-6-4-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 13 au 15 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en trois séances : les deux premières le 16 janvier à ??? (début à 13h15) et la troisième le 13 mars à ??? (début à 13h30).

Dans le cas où le nombre de participants de la première séance nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la première séance de la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre de joueurs sera éliminé entre chaque séance (se reporter au tableau en Annexe 3, page 38).

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpentin, suivant le classement alterné de la première séance.

La mise en place de la troisième séance se fera en serpentin, suivant le classement général des deux premières séances.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances.

4.7. Individuel 1ère Série	
Date	Vendredi 19 et samedi 20 décembre 2020
Lieu	Brion (Ain)
Nombre de joueurs qualifiés	8
Arbitre	Zone
Date limite d'inscription	12 décembre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	3871101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	23-19-15-11-8-6-4-3-2-2 (ex. pour 28 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 14 au 16 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 1ère série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le déroulement de cette compétition est défini par le comité organisateur (Ain).

4.8. Individuel 2ème Série	
Date	Samedi 10 avril 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	3
Arbitre	
Date limite d'inscription	3 avril 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	10-8-7-6-5-4-3 (ex. pour 20 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 14 au 16 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 2ème série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

Dans le cas où le nombre de participants de la première séance nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la première séance de la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre de joueurs pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 3, page 38).

La mise en place de la deuxième séance se fera en serpentin, suivant le classement alterné de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances.

4.9. Individuel Promotions	
Date	Samedi 10 avril 2021
Lieu	
Nombre de joueurs qualifiés	3
Arbitre	
Date limite d'inscription	3 avril 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5421301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre de joueurs ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	6-5-4-4-3-2-2-2-2-1-1-1 (ex. pour 36 joueurs)
Date de la finale nationale	Du 14 au 16 mai 2020
Lieu de la finale nationale	Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc classés 3ème série ou 4ème série, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement peuvent participer à ce championnat.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

Dans le cas où le nombre de participants nécessiterait plus d'une table relais par tournoi, une demi-finale en une séance pourrait être organisée, préalablement à la finale. La demi-finale a pour vocation d'éliminer des joueurs pour avoir des tables complètes. Les résultats ne sont pas comptabilisés pour le classement final.

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. Le joueur tenant du titre, s'il est présent, sera affecté en position Nord 1 par permutation.

Le classement final, et donc les trois qualifiés pour le championnat de France, est déterminé par le classement alterné de cette séance.

4.10. Quadrettes Division 1	
Date	Samedi 31 octobre 2020
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	1
Arbitre	
Date limite d'inscription	24 octobre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	21-17-13-11-9-7-6-4-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 13 au 14 février 2021
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit supérieur à 25 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 37).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 37).

Au cas où le nombre de quadrettes inscrites ne permettrait pas de disputer ce championnat au sein du comité, celui-ci sera disputé en zone, avec le comité de l'Ain.

4.11. Quadrettes Division 2	
Date	Samedi 21 novembre 2020
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	1
Arbitre	
Date limite d'inscription	14 novembre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	10-8-6-5-4-3-3-2-2-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 13 au 14 février 2021
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 73 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa quadrette s'il désire participer au championnat quadrettes Division 2, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 37). La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de quadrettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 37).

4.12. Quadrettes Division 3	
Date	Samedi 5 décembre 2020
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	1
Arbitre	
Date limite d'inscription	28 novembre 2020 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5424301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	11 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	5-4-3-3-2-2-1-1-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 13 au 14 février 2020
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 26 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa quadrette s'il désire participer au championnat quadrettes Division 3, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la table 1 par permutation.

4.13. Triplettes Division 1	
Date	Samedi 27 février 2021
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	2
Arbitre	
Date limite d'inscription	20 février 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423101
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	21-17-13-11-9-7-6-4-4-3-2-2
Date de la finale nationale	Du 22 au 24 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplette soit supérieur à 19 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 39). La deuxième séance sera limitée à 16 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 36).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 36).

Au cas où le nombre de triplettes inscrites ne permettrait pas de disputer ce championnat au sein du comité, celui-ci sera en zone, avec le comité de l'Ain.

4.14. Triplettes Division 2	
Date	Samedi 20 mars 2021
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	2
Arbitre	
Date limite d'inscription	13 mars 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423201
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	12 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	10-8-6-5-4-3-3-2-2-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 22 au 24 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplette soit inférieur à 67 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D2 s'il est accompagné de 2 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa triplette s'il désire participer au championnat triplettes Division 2, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en deux séances. Il débutera à 13h15.

La première séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 39). La deuxième séance sera limitée à 16 triplettes, et disputée en Howell.

La mise en place de la première séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

Suivant le nombre de participants, un certain nombre d'équipes pourra être éliminé pour la deuxième séance (se reporter au tableau en Annexe 2, page 36).

La mise en place de la deuxième séance se fera au serpentin, suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances (se référer à l'Annexe 2, page 36).

4.15. Triplettes Division 3	
Date	Samedi 24 avril 2021
Lieu	
Nombre d'équipes qualifiées	2
Arbitre	
Date limite d'inscription	17 avril 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5423301
Indice des Pcn	1,8 (1,5 pour une éventuelle demi-finale)
Nombre d'équipes ayant des PP	11 ou 1/3 des participants à la 1ère séance
PP attribués	5-4-3-3-2-2-1-1-1-1-1
Date de la finale nationale	Du 22 au 24 mai 2021
Lieu de la finale nationale	Vichy (Allier)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 20 (se référer à l'Annexe 1, page 36, pour les indices de valeur des joueurs).

Un joueur classé première série cœur (au mieux) peut disputer le championnat D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3ème série, 4ème série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa triplette s'il désire participer au championnat triplettes Division 3, et doit le faire savoir au président de la commission compétition avant le samedi précédent ce qualificatif.

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance. Il débutera à 13h30.

La séance se déroulera en Howell si le nombre de triplettes est inférieur ou égal à 16, en ligne s'il est supérieur à 16 (pour plus de détails, se reporter à l'Annexe 2, page 39).

La mise en place de la séance se fera aléatoirement. L'équipe tenante du titre, si elle est présente dans la même composition, sera affectée à la position Nord/Sud 1 pour un tournoi en ligne, ou au numéro le plus élevé en Howell.

4.16. Coupe de France	
Date du 1er et 2ème tour	Samedi 30 janvier 2021
Lieu du 1er et 2ème tour	
Date de la Finale du Comité	Samedi 08 mai 2021
Lieu de la Finale du Comité	
Nombre d'équipes qualifiées directement au championnat	1
Nombre d'équipes qualifiées en zone	3
Date de la Finale de Zone	Samedi 29 mai 2021
Lieu de la Finale de Zone	Rumilly
Arbitre	
Date limite d'inscription	23 janvier 2021 à minuit
Codification Pcn de l'épreuve	5426101
Nombre d'équipes ayant des PP	1 (+ attribution en zone)
PP attribués	21 (13 si qualification en zone, 7 si un match gagné en zone)
Date de la finale nationale	Du 11 au 14 novembre 2021
Lieu de la finale nationale	Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

Tous les joueurs licenciés du comité Savoie Mont-Blanc, à jour de leur cotisation et inscrits préalablement, peuvent participer à ce championnat. Les équipes sont constituées de 4 à 6 joueurs, sans restriction de club ni de classement. Un bonus est attribué à chaque équipe en fonction du classement des quatre joueurs les mieux classés de chaque équipe (se référer à l'Annexe 1, page ???, pour les bonus attribués à chaque joueur).

Le championnat débutera le samedi 30 janvier à 13h15 à ???. Deux séances seront jouées ce jour-là. Une finale régionale est prévue le samedi 8 mai 2021 à ???, début à 13h15.

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites nécessiterait de jouer un ou des matchs intermédiaires, les équipes concernées devront trouver un lieu et un arbitre (validé par la CCR) à leur convenance pour jouer leur match avant une date fixée par la Commission Compétition en fonction des délais nécessaires au bon déroulement de la compétition.

Ce qualificatif régional est prévu selon le système du double KO : une équipe qui a perdu 2 matchs est éliminée. Deux tableaux sont organisés : le tableau A (principal), et le tableau B (complémentaire).

Trois équipes seront qualifiées pour la finale de Zone à condition que neuf équipes participent au premier tour au niveau régional. Dans le cas au le quota ne serait pas atteint, le nombre d'équipes qualifiées pour la finale de zone se verrait réduit.

L'organisation est prévue pour un nombre d'équipes compris entre 9 et 16. Elle sera adaptée, sur le même principe, si le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 8, ou supérieur ou égal à 17.

Au premier tour, 8 matchs sont organisés (1A contre 1B, 2A contre 2B, …).

Les équipes manquantes pour arriver à 16 seront appelées « équipes fictives ». La première équipe fictive est placée en 8B, la deuxième en 7B, etc… Par exemple, si douze équipes sont présentes, il y aura quatre équipes fictives, placées en 5B, 6B, 7B et 8B. Une fois ces équipes placées, le tirage au sort est effectué. Celui-ci aura lieu le jour du premier tour de la compétition si le nombre d'équipes est pair. Si le nombre d'équipes est impair, le tirage au sort aura lieu le dimanche 24 janvier 2021 à Aix-les-Bains, en marge du Championnat de France Libre Duo. Le nom d'une première équipe est tiré au sort, suivi de sa position dans le tableau, le nom d'une deuxième équipe est tiré au sort, suivi de sa position dans le tableau, etc… jusqu'à la dernière équipe inscrite et que le tableau soit rempli dans son intégralité. Un seul et unique tirage sera réalisé, et les équipes connaîtront leur parcours pour les matchs suivants.

Le principe de fonctionnement des tableaux est le suivant :

- Une équipe qui gagne dans le tableau A, reste dans le tableau A
- Une équipe qui perd dans le tableau A, rejoint le tableau B
- Une équipe qui gagne dans le tableau B, reste dans le tableau B
- Une équipe qui perd dans le tableau B, est éliminée

Lors du premier tour, seront joués les premiers matchs du tableau A. Si au moins deux équipes fictives sont présentes, les équipes devant les affronter auront match gagné et disputeront directement le deuxième tour (ou quarts de finale A). Le tableau sera avancé au maximum le premier jour de la compétition, et chaque équipe non éliminée après ce premier jour se verra convoquée soit pour un match intermédiaire, soit pour la finale du comité, l'après-midi ou le soir.

Suivant le nombre d'équipes présentes au début de la compétition, les équipes reversées dans le tableau complémentaire le seront de façon à limiter au maximum le nombre de matchs intermédiaires, d'une part, et de façon à éviter plus d'un match de différence entre deux équipes pour arriver au même stade de la compétition, d'autre part. Pour plus de détails, se référer aux tableaux en Annexe 4, page 42.

Finalement, l'équipe vainqueur du tableau A sera qualifiée directement pour la finale nationale à Boulogne-sur-Mer. Le finaliste du tableau A et les deux équipes restantes du tableau B seront qualifiées pour la finale de Zone.

Le tableau de déroulement sera rempli au fur et à mesure et sera disponible sur le site internet du comité.

Chaque match remporté attribue 500 pcn par joueur ayant participé à au moins un quart temps de ce match.

5. Annexes

5.1. Grilles d'indice et de bonus par joueur

Classement	Indice	Bonus
1N	100	0
1P	98	0,5
1C	96	1
1K	56	2
1T	45	3
2P	14	3,5
2C	11	4
2K	8	4,5
2T	7	5
3P	6	5,5
3C	6	6
3K	6	6,5
3T	6	7
4P	5	7,5
4C	5	8
4K	5	8,5
4T	5	9

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être supérieur à 25.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 73.

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 26.

Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être supérieur à 19.

Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 67.

Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 20.

5.2. Organisation des championnats Triplettes et Quadrettes

Triplettes					
Inscrits	F 1	Donnes 1	F 2	Donnes 2	Coef 2
1 à 7	Pas de compétition possible				
8	8	H4 (2S) - 7 x 3 (*)	8	H4 (2S) - 7 x 3	1
9	9	H5 - 9 x 3 - R	8	H4 - 7 x 3	1,05
10	10	H5 - 9 x 3	10	H5 - 9 x 3	1
11	11	H6 - 11 x 2 - R	10	H5 - 9 x 3	1,05
12	12	H6 - 11 x 2	12	H6 - 11 x 2	1
13	13	H7 - 13 x 2 - R	12	H6 - 11 x 2	1,05
14	14	H7 - 13 x 2	14	H7 - 13 x 2	1
15	15	E16 - 30 - R	12	H6 - 11 x 2	1,1
16	16	E16 - 30	12	H6 - 11 x 2	1,1
17	17	L9 - 8 x 3 - R	16	E16 - 30	1,05
18	18	L9 - 8 x 3	16	E16 - 30	1,05
19	19	L10 - 9 x 3 - R	16	E16 - 30	1,05
20	20	L10 - 9 x 3	16	E16 - 30	1,1
21	21	L11 - 10 x 2 - R	16	E16 - 30	1,1
22	22	L11 - 10 x 2	16	E16 - 30	1,1

Quadrettes					
Inscrits	F 1	Donnes 1	F 2	Donnes 2	Coef 2
1 à 4	Pas de compétition possible				
5	5	4 x 6	5	4 x 6	1
6	6	6 x 4 - R	5	4 x 6	1,05
7	7	6 x 4	7	6 x 4	1
8	8	8 x 3 - R	7	6 x 4	1,05
9	9	8 x 3	9	8 x 3	1
10	10	10 x 2 - R	9	8 x 3	1,05
11	11	10 x 2	11	10 x 2	1
12	12	12 x 2 - R	11	10 x 2	1,05
13	13	12 x 2	13	12 x 2	1
14	14	12 x 2 - R	13	12 x 2	1,05
15	15	12 x 2	13	12 x 2	1,05
16	16	12 x 2 - R	13	12 x 2	1,05
17	17	12 x 2	13	12 x 2	1,1

Légende	
F 1	Finale 1ère séance
F 2	Finale 2ème séance
Coef 2	Coefficient de la 2ème séance
Donnes 1	Donnes jouées en 1ère séance
Donnes 2	Donnes jouées en 2ème séance
Hx	Un tournoi Howell de x tables
E16	Un tournoi Emmanuel 16
Lx	Un tournoi en Ligne de x tables
y x z	y positions de z donnes sont jouées durant la séance
R	Le tournoi contient une table relais

(*) Pour le championnat Triplette D3 qui se déroule en une seule séance, dans le cas d'un championnat à 8 équipes, il sera joué sept positions de quatre étuis.

Pour les championnats Triplette D3 (hors 8 équipes) et Quadrettes D3, joués en une seule séance, seront joués le nombre de donnes prévues par la première colonne (Finale 1) dans les tableaux ci-dessus.

5.3. Elimination de joueurs lors des championnats duplicatés

2ème Série / Promotion						
Inscrits	1/2 F	F 1	F 2	F 3	Coef 2	Coef 3
1 à 14	Pas de compétition possible					
15		15	15	15	1	1
16		16	16		1	
17	16	16	16		1	
18	16	16	16		1	
19		19	16	16	1,05	1,05
20		20	20		1	
21	20	20	20		1	
22	20	20	20		1	
23		23	20	20	1,05	1,05
24		24	20		1,05	
25	24	24	20		1,05	
26		26	20		1,1	
27		27	20		1,1	
28		28	20		1,1	
29	28	24	20		1,05	
30		30	28	20	1,05	1,1
31		31	28	20	1,05	1,1
32		32	28		1,05	
33	32	32	28		1,05	
34	32	32	28		1,05	
35		35	28		1,1	
36		36	28		1,1	
37	36	36	28		1,1	
38		38	28	20	1,1	1,15
39		39	28	20	1,1	1,15
40		40	28		1,1	

Open						
Inscrits	1/2 F	F 1	F 2	F 3	Coef 2	Coef 3
20		20	20	20	1	1
21	20	20	20		1	
22	20	20	20		1	
23		23	20	20	1,05	1,05
24		24	20	20	1,05	1,05
25	24	24	20		1,05	
26	26	24	20		1,05	1,05
27		27	24	20	1,05	1,1
28		28	28	20	1	1,1
29	28	28	20		1,1	
30		30	28	20	1,05	1,15
31		31	28	20	1,05	1,15
32		32	28	20	1,05	1,15
33	32	28	20		1,1	
34	32	28	20		1,1	
35		35	32	28	1,05	1,1
36		36	32	28	1,05	1,1
37	36	32	28		1,05	
38		38	32	28	1,05	1,1
39		39	32	28	1,05	1,1
40		40	40	28	1	1,1
41	40	40	28		1,1	
42	40	40	28		1,1	
43		43	40	28	1,05	1,15
44		44	40	28	1,05	1,15
45		45	40	28	1,05	1,15
46		46	40	28	1,05	1,15
47		47	40	28	1,05	1,15
48		48	40	28	1,05	1,15
49	48	40	28		1,1	
50	48	40	28		1,1	
51		51	40	28	1,1	1,2
52		52	40	28	1,1	1,2
53	52	40	28		1,1	
54		54	40	28	1,1	1,2
55		55	40	28	1,1	1,2
56		56	56	28	1	1,15
57		57	56	28	1,05	1,2
58		58	56	28	1,05	1,2
59		59	56	28	1,05	1,2
60		60	56	28	1,05	1,2
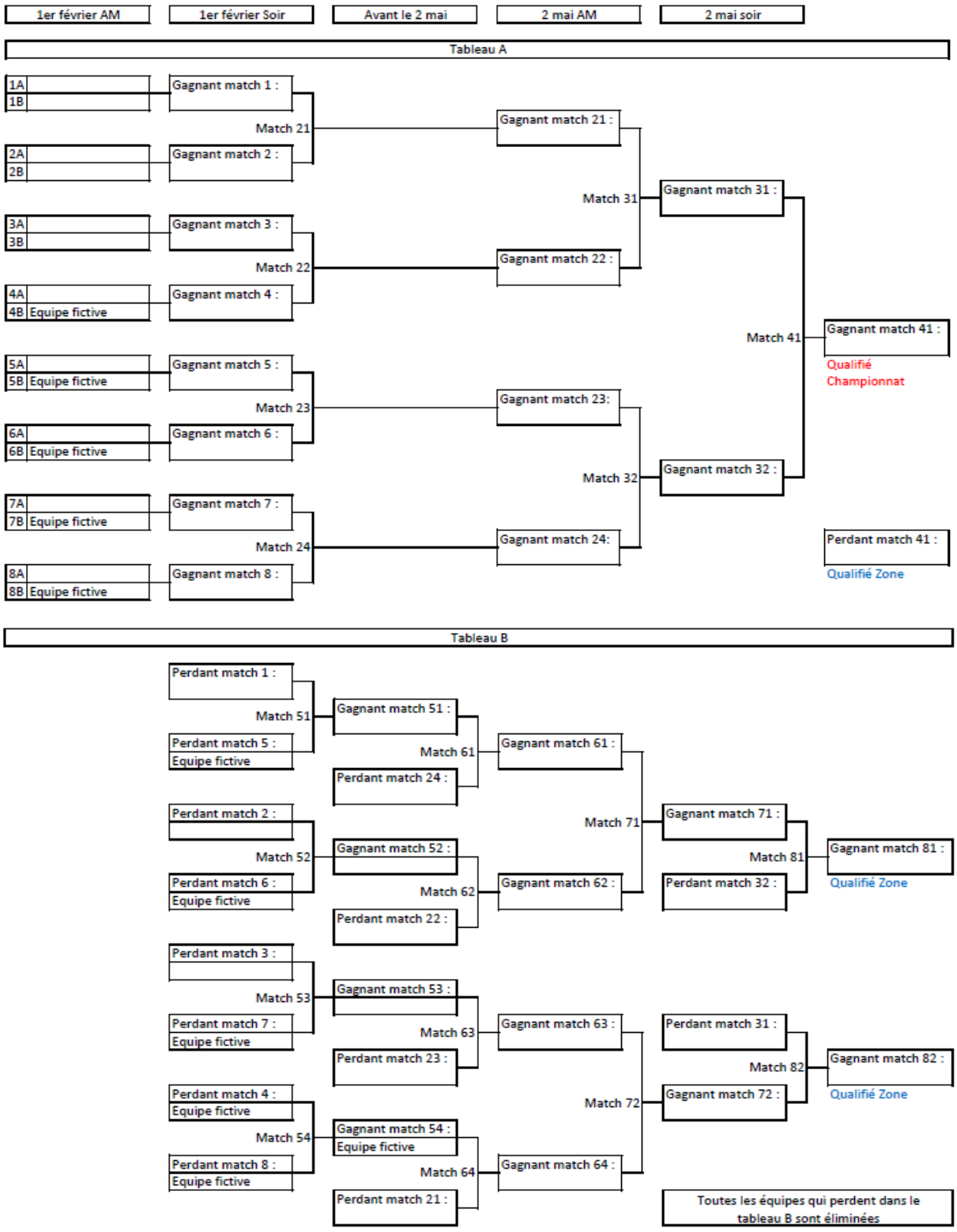
5.4. Tableaux pour la Coupe de France (9 à 16 équipes inscrites)